



Communiqué de presse

**Grenelle : Rapport du Comité Energies Renouvelables**

## **Les biocarburants de première génération sont indispensables au respect des engagements français en matière d'énergies renouvelables**

**Paris, le 23 avril 2008 – Le rapport qui vient d'être remis au ministre de l'Ecologie par le Comité Opérationnel sur les Energies Renouvelables dans le cadre du Grenelle de l'Environnement confirme la place des biocarburants de première génération dans le plan de développement des énergies renouvelables. Ces conclusions rejoignent les propos tenus début avril par le Président de la République. C'est également l'occasion de rappeler que le modèle européen de développement des biocarburants n'a pas d'impact sur la sécurité alimentaire.**

Le Comité Opérationnel sur les Energies Renouvelables du Grenelle de l'Environnement confirme dans son rapport que « *l'objectif d'incorporation de 7 % dans l'essence et le gazole est atteignable avec les biocarburants actuellement produits en France et en Europe dans le respect de conditions de durabilité...* » Il souligne également que : « *Sans les biocarburants, la France ne sera pas en mesure de respecter ses engagements en termes d'énergies renouvelables* » tels que fixé par le Grenelle de l'Environnement. Le Comité a aussi confirmé l'intérêt des biocarburants en France sur le plan énergétique et de lutte contre l'effet de serre.

Ces conclusions renforcent les propos tenus le 2 avril dernier à Nantes par le Président de la République sur ce sujet : « *L'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique exige que nous progressions rapidement dans l'utilisation des énergies renouvelables et dans la préservation de notre environnement. Nous avons fixé un objectif de 7 % d'incorporation des biocarburants dans le diesel et l'essence en 2010. Cet engagement sera maintenu* ».

Rappelons que, contrairement à des déclarations récentes, **le modèle français et européen de développement du bioéthanol n'a pas d'impact sur la sécurité alimentaire mondiale et qu'aucune « pause » ne peut être justifiée à ce titre.** Ce modèle est fondé sur des objectifs raisonnables (10 % dans l'UE en 2020), des critères de durabilité et une diversification des matières premières (blé, betteraves, maïs). En France, l'objectif national fixé pour 2010 nécessite à peine 3 % des surfaces agricoles cultivées en céréales et en betteraves. De plus, il faut rappeler que la filière du bioéthanol contribue aux besoins de l'alimentation animale : chaque litre d'éthanol génère de 0,5 à 1 kilo de coproduit (pulpes ou drêches). Enfin, au-delà de ses engagements dans la première génération, la filière française du bioéthanol est d'ores et déjà impliquée dans le développement des biocarburants de deuxième génération.

Pour plus d'information, [www.bioethanolcarburant.com](http://www.bioethanolcarburant.com)

**Service de presse Bioéthanol :**  
GCI – Groupe Grey  
Laure Bilhère Tél. : 01.49.70.43.78  
Mathieu Dehgan Tél. : 01.49.70.43.20  
[bioethanol@gci-grey.com](mailto:bioethanol@gci-grey.com)